

Des taux plus élevés sur les Obligations d'épargne de l'Ontario de 2013

Le gouvernement de l'Ontario offre des options de placement concurrentielles afin de contribuer à bâtir une société prospère

NOUVELLES

Le 13 juin 2013

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé des taux d'intérêt plus élevés sur la série 2013 des Obligations d'épargne de l'Ontario afin de rester en phase avec un marché des investissements en évolution. Les nouveaux taux sont établis comme suit :

- Obligation de cinq ans à taux accélérateur – 1,25 pour cent cette année, 1,50 pour cent la deuxième année, 1,75 pour cent la troisième année, 2,00 pour cent la quatrième année et 2,25 pour cent la dernière année
- Obligation à taux fixe de trois ans – 1,50 pour cent
- Obligation à taux fixe de dix ans – 3,10 pour cent
- Obligation à taux variable de trois ans – 1,30 pour cent la première année

Le taux d'intérêt des obligations à taux variable de 2007 à 2009 a également été porté à 1,30 pour cent aujourd'hui et demeurera en vigueur du 21 juin 2013 au 20 décembre 2013.

En donnant ainsi aux Ontariennes et Ontariens l'occasion d'investir dans la province, le nouveau gouvernement concrétise son plan visant à favoriser une économie vigoureuse et à bâtir une société équitable pour tous.

CITATIONS

« Ces nouveaux taux plus élevés sur les Obligations d'épargne de l'Ontario suivent les tendances du marché, leur permettant ainsi de demeurer concurrentielles, et encouragent les Ontariennes et Ontariens à investir leur argent chez eux tout en contribuant à bâtir une société prospère et équitable. »

— Charles Sousa, ministre des Finances

FAITS EN BREF

- Les investisseurs qui ont déjà acheté des Obligations d'épargne de l'Ontario de 2013 profiteront automatiquement des nouveaux taux d'intérêt plus élevés.
- Le capital et les intérêts sont garantis à 100 % par la province de l'Ontario.
- En vente jusqu'au 21 juin seulement, les Obligations d'épargne de l'Ontario sont offertes à partir de 100 \$ jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, à l'intention des petits, moyens et gros investisseurs.
- Seuls les résidentes et résidents de l'Ontario peuvent se procurer des Obligations d'épargne de l'Ontario – auprès des banques, des sociétés de fiducie, des caisses populaires, des *credit unions* et par l'intermédiaire des courtiers en valeurs mobilières.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Visitez le [site Web](#) des Obligations d'épargne de l'Ontario, ou composez le 1 888 212-BOND (2663).

[Visionnez l'annonce sur les Obligations d'épargne de l'Ontario.](#)

[Faites le calcul](#) et voyez comment les Obligations d'épargne de l'Ontario pourraient stimuler la croissance de vos investissements.

RENSEIGNEMENTS AUX MÉDIAS SEULEMENT :
Susie Heath , Bureau du ministre, 416 325-3645
Scott Blodgett, ministère des Finances, 416 325-0324

ontario.ca/nouvelles-finances
Available in English